

FICHE METIER « SAGE-FEMME COORDINATRICE »

Emploi/ métier : Sage-femme territoriale coordinatrice

Cadre d'emploi : Sage-femme territoriale cadre supérieur en périnatalité

Autres appellations : - SF conseillère technique
- SF référente
- SF chef de mission
- SF chef de pôle périnatalité
- SF chargée de mission
- SF chef de bureau
-

Définition :

Référent technique auprès des sages-femmes territoriales et de la direction des services de PMI

Situation fonctionnelle : Rattachée au médecin départemental responsable du service de PMI.

Facteurs d'évolution :

- Code de la Santé Publique
- Code de déontologie
- Renforcement des contraintes juridiques et réglementaires
- Évolution sociétale

Conditions d'exercice :

- Au sein du service départemental de la PMI
- Déplacements fréquents sur le territoire départemental
- Actualiser ses savoirs par le Développement Professionnel Continu (DPC)
- Respect du code de déontologie

Spécialisations /Extensions :

- SF chargée de mission auprès des ARS et de la DGS (Direction Générale de la santé)
- SF coordinatrice du réseau de périnatalité
- SF épidémiologiste et Santé Publique

Autonomie et responsabilités :

- Est sous l'autorité hiérarchique du médecin directeur de la PMI.
- Peut être amenée à représenter, assister ou suppléer son responsable hiérarchique à la demande de celui-ci.
- Activités en lien avec l'équipe d'encadrement du service de PMI et des territoires.

Relations fonctionnelles et partenariales :

- Collaboration avec les différents services du conseil Général (PMI, service social, ASE, administratif)
- Relations partenariales : CAF, CPAM, maternités publiques et privées, Éducation Nationale,
- Travail avec les instances régionales et nationales: Écoles de sages-femmes, ARS, INSERM, Ministère de la santé ...
- Participation au Réseau de Périnatalité
- Liens réguliers avec les professionnels de santé libéraux, les établissements de santé spécialisés, les instances ordinales, les associations.....

Cadre statutaire :

- Catégorie : A
- Filière : Médico sociale, secteur médico social
- Cadre d'emploi : cadre territorial

Conditions d'accès : Diplôme d'état de sage-femme

Cadre sage-femme, nécessitant une formation complémentaire au management et ayant acquis une expérience auprès des populations en tant que SF territoriale. (Minimum : 5 ans)

Activités :

Activités principales :

- Participation à la gestion du service en apportant ses compétences techniques au médecin directeur de PMI
- Participation à l'élaboration des politiques départementales en matière de périnatalité
- Coordination et pilotage des activités et projets en périnatalité et projets départementaux

- Représentation institutionnelle dans les différentes instances encadrant la périnatalité au niveau départemental, régional, national voire international
- Participation aux travaux de recherches, études épidémiologiques et groupes de réflexions interprofessionnels
- Gestion administrative et budgétaire en lien avec la DRH et la direction des finances
- Accompagnement et encadrement technique des sages-femmes territoriales
- Animation de l'équipe dans un souci de maintien d'une cohérence départementale et de promotion de la santé :
 - Harmonisation départementale des pratiques professionnelles
 - Création et analyse d'outils d'évaluation
 - Conseil technique
 - Formation continue
- Participation au recrutement des sages-femmes territoriales
- Organisation des terrains de stages et accueil des stagiaires

Activités spécifiques :

- Participation aux groupes de travail intéressant la périnatalité
- Organisation et suivi des enquêtes de santé publique (enquête nationale périnatale...)

Compétences

Savoir-faire :

- Sensibilisation à la démarche de santé publique et santé communautaire
- Maîtrise des problèmes de santé maternelle et infantile sur le plan médical, juridique et réglementaire
- Expertise dans le repérage et l'analyse des besoins de santé de la future mère et du nouveau né

Savoir être :

- Culture de la conduite de projet et de l'évaluation
- Gestion des situations de conflit
- Esprit de synthèse

- Aptitudes relationnelles : ouverture d'esprit, tact, diplomatie, disponibilité
- Sens du travail en équipe
- Capacité d'organisation, d'animation et de management
- Valorisation des compétences des sages-femmes auprès des autres professionnels de santé.